

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 11 Février 2021**

Convoqués le 02 Février 2021

Affiché le 02 Février 2021

L'an deux mil vingt-et-un le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAUULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes BESLAND, DASSÉ, HUBERT, GRIHARD, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, MM. CHAUVET, COLLIN, GOUPIL, HÉDIN, CAHU, HARAUULT

Était absent/excuse : Néant

Secrétaires de séance : Mme Odile NEDJAAÏ & Mr Olivier HÉDIN

Adjonction à l'ordre du jour :

Restauration scolaire :

Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été décidé de recourir au Conseil Départemental de la Mayenne et au collège de Villaines-la-Juhel pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une proposition de mutualisation a été évoquée avec la commune de Jublains qui dispose d'une cuisine centrale et fournit également la commune de Grazay.

Environ 30% des repas sont BIO et il y a une volonté de travailler avec les producteurs locaux.

Les repas sont confectionnés à Jublains et seraient livrés en liaison chaude.

Le prix des repas (4€10) est supérieur à celui produit par le collège de Villaines-la-Juhel, mais la livraison est comprise et ne nécessite pas les déplacements de l'agent communal.

Après concertation, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accepter la proposition de la commune de Jublains.

Procès-verbal de la séance du 07/01/2021 :

Après délibération, le procès-verbal du compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Achat de parcelles :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été sollicité par des administrés désireux de vendre des parcelles à la commune. Ces parcelles en zone UB (constructible) sont situées à côté du Lavoir et représentent une superficie d'environ 4 758 m².

Après s'être entretenu avec les administrés, Monsieur le Maire a proposé d'acquérir ces parcelles au prix de un euro le m², les frais de bornage seraient à la charge de la commune. Les administrés ont accepté cette proposition.



Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir ces parcelles d'environ 4 758 m² au prix de 1 euro le m² et charge Monsieur le Maire d'entamer les démarches auprès du notaire.

2) Vente du pavillon 5 rue des Cerisiers :

Les locataires du pavillon situé 5 rue des Cerisiers sont acheteurs du logement. Ils ont fait une proposition d'achat de 60 000 euros frais inclus.

La commune rembourse actuellement un emprunt concernant ce pavillon qui doit se terminer en 2026. A ce jour, la commune doit encore rembourser la somme de 17 000 euros sur un emprunt de 50 000 euros.

Après concertation, les élus préconisent que les frais de notaire soient à la charge des acheteurs et charge Monsieur le Maire de reprendre contact avec les locataires.

3) Diagnostic radon

Monsieur le Maire propose aux élus de mutualiser avec Mayenne Communauté pour effectuer un diagnostic radon dans les bâtiments scolaires et périscolaires (4 à l'école et 2 à la cantine-garderie).

Un devis émanant de l'entreprise ADX pour un coût de 388.80 euros a été accepté.

Ce diagnostic sera réalisé dans un délai de deux mois.

4) Subventions aux associations :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les subventions aux associations pour 2021 de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021
CLUB ST YVES	400.00 €
AFN	400.00 €
AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES	400.00 €
LE PETIT MARCHÉ CHAPELLOIS	400.00 €
LES AMIS DE LA PETANQUE	400.00 €
CHAMBRE DES MÉTIERS	80.00 €
US MARCILLÉ-LA CHAPELLE (20 € par enfant de la Chapelle)	160.00 €
UDAF	60.00 €
TOTAL	2 300.00 €

L'association CHAP'ASSO ne demande pas de subvention mais l'attribution de cinq gratuités de la salle pour ses activités.

L'association COMPAGNIE OH ! n'a pas de subvention d'attribuée du fait que la culture est une compétence intercommunale. Par ailleurs, le local de la COMPAGNIE OH ! situé 2 rue de la Mairie est mis à disposition gratuitement par la Mairie ainsi que les fluides.

Après délibération, le Conseil Municipal, décider de verser une cotisation, calculée par rapport aux nombres d'habitants de la commune, pour 2021 de la façon suivante :

	MONTANTS 2021
SPA	174.76 €
ADMR	1 416.00 €
ASI	306.60 €
RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS/ SYNERGIE	300.00 €
TOTAL	2 197.36 €

5) Charte solidarité-eau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Conseil Départemental concernant le renouvellement de l'adhésion à la charte solidarité-eau. En 2020, des aides ont été accordées pour **11 853.98 €** sous forme d'abandons de créances et **18 641.74 €** de subventions ou prêts.

La contribution annuelle est calculée en fonction du nombre d'abonnés au service d'eau, soit pour La Chapelle-au-Riboul : **0,2049 € x 320 abonnés = 65,57 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la charte départementale solidarité-eau pour garantir le maintien d'une alimentation en eau aux usagers en situation de pauvreté et de précarité et choisit la forme de l'abandon de créances d'eau prononcé par la commission départementale d'aide aux impayés d'énergie et d'eau.

6) Personnel communal :

Mme Anne LAMBERT :

Son contrat à durée déterminée arrive à terme le 04 mai 2021.

Après concertation, les élus décident de reconduire son contrat à durée déterminée pour une période de un an et durant laquelle elle pourra effectuer des formations, éventuellement le BAFA.

Mme Jacqueline GUÉNERIE :

Cet agent est en contrat à durée indéterminée de droit public depuis le 1^{er} septembre 2013. Monsieur le Maire propose de titulariser cet agent à l'issue d'une période de stage obligatoire d'un an.

Stagiaire au secrétariat de la Mairie :

Depuis le 23 novembre 2020 et jusqu'au 09 avril 2021, le secrétariat de la Mairie accueille un stagiaire en formation « secrétaire de Mairie » du CFP Hautes-Follis à Laval. Cette formation représente 490 heures.

Compte-tenu de la qualité de son travail et de son implication au sein de la Mairie, Monsieur le Maire propose de verser une gratification à ce stagiaire.

Selon le décret publié en 2014, un stagiaire peut prétendre à une gratification de 3.90 euros de l'heure dès lors qu'il est présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de verser la somme de **1 911 euros** à Monsieur Corentin BRUNEAU pour le remercier du travail fourni, ce qui correspond à **490 heures x 3.90 €/heure**.

7) Travaux en cours

Pavillon 7 rue des Cerisiers :

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis pour le changement de fenêtres et de volets dans le logement situé 7 rue des Cerisiers.

Entreprises	Volets manuels	Volets électriques
PROCLAIR	8 255.00 € H.T.	9 140.46 € H.T.
MPS	8 632.00 € H.T.	9 342.00 € H.T.
SAVARY	8 930.00 € H.T.	9 505.00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide, avec 10 pour et 1 abstention, de retenir le devis de l'entreprise MPS avec la version volets électriques pour un montant de **9 342.00 euros H.T.**

8) Commissions et réunions

➤ Espace jeunes :

Marie-Laure LOUYER présente le compte-rendu de la réunion de travail avec Mayenne Communauté concernant la création d'un espace jeunes intercommunal pour les plus de 14 ans et énumère les activités qui peuvent être mises en place pour les jeunes de la commune.

Un coin info jeunes est mis en place sur l'arrêt des cars (lieu central pour les informations jeunesse, mission locale, maison des adolescents. Pour février les informations sont déjà affichées.

➤ Réunion inter associative :

Odile NEDJAAÏ présente le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 13 janvier dernier. Cette réunion a permis des échanges très positifs entre les participants, des idées de partenariat ont germé.

Treize associations existent sur la commune dont deux en cours de création.

Ce dynamisme associatif est malheureusement freiné par le contexte sanitaire.

➤ Réunion du 25 janvier à Jublains :

Odile NEDJAAÏ présente le compte-rendu de la réunion du 25 janvier dernier à Jublains en présence du Maire de Jublains et du Maire de Grazay.

Deux sujets ont été abordés :

- **Les centres de Loisirs :**

Les centres de loisirs sont organisés dans l'école de Grazay, ils accueillent les enfants de Grazay, de Jublains et d'Hardanges. Ils ont lieu le mercredi pendant la période scolaire, pendant les petites vacances scolaires et au mois de juillet. Le transport est assuré par Titi Floris et la cantine par Jublains.

Une convention est conclue entre les trois communes. La possibilité de rejoindre cette organisation est à l'étude.

- **La cantine scolaire :**

Le restaurant municipal de Jublains va obtenir le statut de cuisine centrale et peut accueillir une commune supplémentaire. Le transport des repas est assuré, ce qui représente une économie de temps et d'indemnités kilométriques. Il paraît par conséquent cohérent de rejoindre également Jublains pour la cantine scolaire, la qualité et les tarifs étant intéressants.

➤ **Convention Territoriale globale de la CAF :**

Lors du bureau communautaire du 26 janvier dernier, la CAF a présenté les grandes lignes de sa convention territoriale globale dans le cadre de ses relations avec les collectivités locales.

Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

➤ **Transfert de la compétence mobilité à Mayenne Communauté :**

Cette compétence était jusqu'à présent affectée à la Région. La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la possibilité facultative pour les communautés de communes de s'en saisir.

Lors du conseil communautaire du 04 février 2021, le transfert de la compétence mobilité a été voté à l'unanimité, sachant que la Région garde l'organisation des transports scolaires, des lignes de voyageurs et du transport à la demande.

La communauté de communes souhaite en effet pouvoir assurer une coordination des services de mobilité sur l'ensemble du territoire et se donner toutes les chances de développer des solutions collectives et des mobilités douces.

Cette compétence sera notamment financée par un versement mobilité de 0.20 % prélevé sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

La prise de compétence sera effective au 1^{er} juillet 2021. Les conseils municipaux des 33 communes seront amenés à délibérer à ce sujet avant le 18 mars prochain.

9) **Questions diverses :**

➤ **Plaque commémorative de Mr Clarence CAMPBELL :**

Antoine CAMPBELL, son petit-fils, est venu le 04 février dernier dévoiler la plaque qu'il a fait réaliser en collaboration avec la Mairie, à la mémoire de son grand-père.

Cette date correspondait à celle de la naissance de Clarence CAMPBELL né le 04 février 1896 à SHELBYVILLE dans l'état du Tennessee, soit il y a 125 ans.

Dans le cadre du contexte sanitaire, une cérémonie intime a été organisée. En raison de leurs liens avec Antoine CAMPBELL, Mmes Bernadette ROSSIGNOL et Bernadette BURSON étaient présentes.

Outre le paiement en intégralité de la plaque, Antoine CAMPBELL et sa mère ont fait chacun un don de 100 euros pour les jeunes et les anciens de la commune.



➤ **Site internet :**

Le site actuel de la Mairie est obsolète, peu performant, pas intuitif et complexe.

La nécessité d'étudier la question et d'imaginer un nouveau site à la hauteur des enjeux de la communication de la commune est à prévoir.

➤ **Attractivité de la commune :**

Fabrication d'une pancarte aux entrées de bourg. Travail avec une graphiste, Fanny LAMBERT (coût environ 600 € pour la graphiste).

Le schéma de l'affiche :

« *La Chapelle au Riboul 511 habitants + vous ?* »

Une vue du village (vue de la Simonière ?)

- Prix du terrain des lotissements
- Création de pictogrammes pour mettre en valeur les atouts de la commune

Cette création sortira de l'ordinaire des affiches que l'on trouve à l'entrée des bourgs. Design, esthétique et artistique, l'idée est de l'intégrer au paysage et non de faire une verrue publicitaire à l'entrée du bourg.

➤ **Visite des locaux de l'association d'Aide Sociale Intercommunale :**

Des élus du Conseil municipal ont visité les locaux de l'épicerie sociale ASI de Lassay-les-Châteaux qui distribue des denrées alimentaires et des vêtements aux personnes en situation précaire. La distribution est assurée par dix-huit bénévoles tous les jeudis de 13h30 à 16h30. Plusieurs familles orientées par des assistants sociaux en bénéficient à la Chapelle-au-Riboul dont de nombreuses familles monoparentales et des personnes seules dont la tranche d'âge est de 65 à 75 ans.

L'association paie à hauteur de 185 euros une partie du montant des loyers de certaines familles Lasséennes ainsi que 10% du prix du panier alimentaire.

➤ **Aménagement du territoire avec Mayenne Communauté**

Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

Le PLUi opposable depuis février 2020 nécessite selon les situations une modification simplifiée, une modification ordinaire ou une révision. Une navette entre le service urbanisme et les communes sera mise en place pour cibler les erreurs qui ont pu avoir lieu ou les situations non évaluées ou omises qui sont apparues à l'usage.

Les zones agricoles (zone A) ne peuvent construire, hormis ce qui est autorisé à l'article A2 du PLUi, que ce qui est associé à l'usage agricole. Les habitations incluses dans les exploitations agricoles en activité sont considérées comme logement de fonction. Pour changer de destination, les bâtiments existants doivent être « pastillés » pour pouvoir bénéficier du changement de destination et devenir bâtiments à destination d'habitation. Il y a certaines conditions requises dont la cessation d'activité agricole depuis au moins 2 ans associée à d'autres critères (distance d'un bâtiment d'élevage etc...).

Les propriétaires concernés doivent se signaler en Mairie pour que nous puissions faire remonter les demandes et les faire étudier par le service urbanisme de Mayenne Communauté.

➤ **Projet de territoire**

La Chapelle-au-Riboul a la possibilité de postuler à des subventions sur la rénovation de l'habitat. Le projet est de construire des studios au 1 place de la Mairie. C'est un projet directement lié à nos capacités d'accueil inexistantes pour de jeunes ouvriers de nos PME ou stagiaires qui cherchent un logement au plus près de leur travail.

Actuellement l'offre est pour les travailleurs au foyer des travailleurs mais vie collective.

La proposition d'habitat autonome (studio) correspond aux attentes de ce type de public.

50000 € d'aide par logement dans le cadre du Plan Logement Habitat Mayenne Communauté.

Jusqu'à 100 000 € au titre du contrat de territoire pour un projet sur reste à charge d'au moins 50 % pour la commune.

Volonté de faire intervenir un architecte pour penser et optimiser ce projet.

Prochain conseil municipal :

☞ Jeudi 11 Mars 2021 à 20 heures

Séance levée à 23h24